



Délibération
N° 2023-053

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : VIDÉOPROTECTION DE LA MAIRIE DE PIETRANERA : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de la convocation : 30/11/2023

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le cinq décembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme RAGAS Viviane a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 7	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire

Madame la Présidente rappelle au Conseil Municipal que la Mairie de Pietranera est déjà pré-câblée car la vidéo-protection avait été prévue dès la conception du projet de rénovation, mais cette vidéo-protection n'a pas été mise en place.

Il s'avère que pour des questions de sécurité et de sûreté, il est désormais nécessaire de mettre en place des moyens de prévention d'actes malveillants, en commençant par la Vidéo-protection.

Il s'agira d'implanter 3 caméras doubles, afin de contrôler les accès de la Mairie, la salle des fêtes, et le parking.

Le montant de l'opération est estimé à 3 750 €.



Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter l'aide de l'État au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) (et si besoin complété par la DETR) à hauteur de 80% du montant HT de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le plan de financement suivant, à autoriser Madame Le Maire à signer tous documents et à solliciter nos partenaires financiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Approuve le programme,
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) (et si besoin complété par la DETR) à hauteur de 80% du montant HT de l'opération
- Fixe ainsi le plan de financement

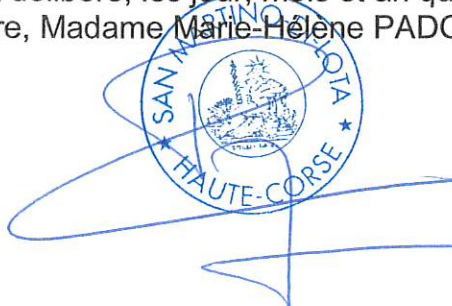
Opération : Vidéo protection Mairie	Montant HT	taux
Etat - FIPD	3 000,00 €	80%
commune	750,00 €	20%
total	3 750,00 €	100%

- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, y compris la demande d'autorisation d'installation de la vidéo protection (comprenant également les services techniques), et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231205-0612023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023